



ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 2 NOVEMBRE 2025

DATES À RETENIR

Une déclaration de candidature doit être déposée	Entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025 (aux jours et heures indiqués dans l'avis d'élection)
Un propriétaire unique (non domicilié) doit transmettre un écrit signé demandant son inscription à la liste électorale	Au plus tard le 28 septembre 2025
Les copropriétaires et les cooccupants doivent transmettre une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale	Au plus tard le 28 septembre 2025
Dépôt de la liste électorale préliminaire	3 octobre 2025

**S'il y a plus d'une candidature au poste de maire, il y aura élection pour l'ensemble de la municipalité.
S'il y a plus d'une candidature à un poste de conseiller, il y aura élection pour ce district seulement.**

Révision de la liste électorale – 1 ^{re} séance de la commission de révision	Mardi 14 octobre 2025 de 17 h à 20 h
Révision de la liste électorale – 2 ^e et dernière séance de la commission de révision	Jeudi 16 octobre 2025 de 14 h à 17 h
Dépôt de la liste électorale finale	Vendredi 24 octobre 2025
VOTE PAR ANTICIPATION (BVA)	Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h (salle communautaire)
VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION (BVPE)	Mardi 28 octobre 2025, de 9 h à 16 h (salle communautaire)
VOTE LE JOUR DU SCRUTIN (BVO)	Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h (salle communautaire et gymnase école)

Seul un électeur inscrit sur la liste électorale peut voter. Il doit se présenter à l'endroit de vote inscrit sur le document qu'il recevra par la poste et présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- Carte d'assurance maladie délivrée sur support plastique par la RAMQ
- Permis de conduite ou permis probatoire sur support plastique de la SAAQ
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes